



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Non à la fusion des écoles Anatole France A et B de Champigny ! Maintien des deux écoles, avec un directeur entièrement déchargé dans chaque école !

Le SNUDI-FO 94 vient d'être alerté de la mise en œuvre d'un projet de fusion des écoles REP+ Anatole France A et B de Champigny qui font partie de la cité éducative. Ce projet de fusion a été discuté lors d'un « conseil d'école extraordinaire », réuni en visio-conférence dans des conditions tout à fait discutables, sur la base d'informations totalement erronées¹. Si cette fusion était effective, au lieu de deux écoles élémentaires de 9 et 10 classes, et de deux directions totalement déchargées, il n'y aurait plus qu'un seul directeur pour une seule école de 19 classes.

Qui peut prétendre qu'un poste de directeur au lieu de deux et donc la réduction de moitié de l'accompagnement des familles dans ce quartier très difficile puisse d'une manière ou d'une autre améliorer la situation des élèves en difficulté ?

Cette fusion serait totalement contraire à la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 qui précise : « (...) *La fusion de deux écoles comporte nécessairement la fermeture de l'une d'elles et, le cas échéant, une modification de l'implantation des classes issues de la fusion. Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas. Toutefois, dans la mesure où la réunion de deux écoles implique la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et la municipalité. La fusion de deux écoles (...) ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, (...)* ».



Cette fusion d'écoles aboutirait à créer une école de 19 classes et générerait une aggravation brutale des conditions de travail et d'apprentissage des enseignants et de leurs élèves, dans deux des écoles les plus difficiles du département. Inadmissible et inacceptable !

Avec cette opération de fusion, il s'agit donc au bout du compte de supprimer un poste, ce qui aura pour effet de diminuer les moyens octroyés aux élèves les plus fragiles, créant par la-même toutes les conditions pour augmenter l'échec scolaire.

Les choses sont claires et se répètent : les cités éducatives sont un moyen de déréglementer, supprimer des postes en "mutualisant les moyens", et remettre en cause le caractère national de l'Ecole publique en plaçant les écoles sous la tutelle des municipalités. Il s'agit aussi pour le gouvernement et ses représentants de les utiliser pour expérimenter la constitution d'établissements.

Il y a deux ans, l'ampleur de la grève annoncée des enseignants de Villejuif avec leurs syndicats SNUDI-FO et SNUipp avait contraint la DASEN et le Maire de cette commune à abandonner leur projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Paul-Vaillant Couturier. Rappelons que ce projet commun

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

Maire DASEN devait servir de ballon d'essai pour multiplier les fusions forcées, les suppressions d'écoles et la mise en place d'un statut hiérarchique pour les directeurs d'écoles, pour engager la mise en place des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) que le gouvernement venait de faire inscrire dans la loi Blanquer via un amendement de la député Rilhac.

Aujourd'hui, alors que le gouvernement tente de faire adopter le nouveau projet de loi Rilhac-Blanquer sur la « fonction de directeur d'école » qui remet en cause le fonctionnement de l'école et transforme le directeur en contremaître soumis à toutes les pressions locales, chacun comprend que nous sommes tous concernés par ce projet de fusion. **Il s'agit clairement, comme il y a deux ans à Villejuif, d'en faire le point de départ à de nombreuses autres fusions forcées, suppressions d'écoles et disparition de postes de directeurs, accompagnant la mise en place d'un statut hiérarchique de fait pour les directeurs d'écoles découlant du projet de loi Rilhac-Blanquer et d'utiliser le cadre des cités éducatives pour cette expérimentation.**

Alors que les élèves des quartiers populaires subissent encore plus que les autres les conséquences du confinement, de la crise sanitaire, du manque de remplaçants, il faudrait au contraire embaucher massivement des enseignants pour baisser les effectifs, assurer tous les remplacements et constituer des petits groupes à tous les niveaux pour rattraper le retard scolaire pris l'année dernière !

Pour s'informer, s'organiser pour empêcher cette fusion catastrophique et exiger les moyens nécessaires, le SNUDI-FO 94 organise une Réunion sur ZOOM le mercredi 13 janvier à 16H.

Cliquez sur [ce lien](#) pour vous inscrire et recevoir les codes de connexion

**Non à la fusion des écoles Anatole France A et B de Champigny !
Maintien des deux écoles avec un directeur entièrement déchargé
dans chacune d'elle !**

Créteil le 8 janvier 2021

ⁱ Afin de pousser les collègues à accompagner ce projet de fusion, il leur a été affirmé que l'une des 2 écoles risquait de perdre la décharge de direction à la rentrée prochaine, ce qui est totalement faux puisqu'il faudrait que 6 classes soient fermées !

La circulaire mouvement 2020 ainsi que le projet de circulaire mouvement 2021 transmis aux organisations syndicales rappellent en effet que « **Les groupes du dispositif 100 % de réussite sont comptabilisés dans les décharges de direction** » et que **les écoles REP+ bénéficient d'une décharge complète à partir de 7 classes.**

Anatole France A comptabilise 8 classes et 2 groupes 100% réussite soit 10 classes comptabilisées pour la décharge.

Anatole France B comptabilise 7 classes et 2 groupes 100% réussite soit 9 classes comptabilisées pour la décharge.

Il faudrait donc que 6 classes soient fermées pour que l'une des 2 écoles perde la décharge complète. **Impossible !**